

COUP DE POUSSE 2022



Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc

CAHIER DES CHARGES

Contexte

Constitué d'un réseau de 28 sites, reliés entre autres par le Pass'Parc, l'offre de découverte des Maisons et musées du Parc regroupe des sites aux profils très différents mais tous à très fortes valeurs patrimoniales.

Si les sites de l'Ardèche méridionale qui se sont créés récemment offrent une nouvelle scénographie, les sites de découverte des Monts d'Ardèche n'ont que peu ou pas renouvelé leur scénographie ces dernières années.

Ceux-ci sont pourtant les lieux qui permettent la découverte et la compréhension du territoire et de son histoire et qui proposent une alternative et un complément indispensable aux activités de pleine nature.

Les années 2020-2021 ont par ailleurs été des années difficiles pour beaucoup de sites de visites qui ont cependant profité des fermetures forcées pour entamer une réflexion sur leur scénographie et l'accueil sur le site. Ce travail doit encore être poursuivi en 2022 et soutenu par le Parc.

Le Parc des Monts d'Ardèche soutient déjà la communication des sites à travers le guide découverte, les différents outils web et le Pass'parc. Avec ce Coup de Pousse, le Parc accompagne les sites dans **le renouvellement scénographique et l'amélioration de leurs espaces d'accueil.**

Ce coup de pousse bénéficie **du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Objet :

Le présent « Coup de pousse » vise à accompagner les gestionnaires de sites membres du réseau Maisons et musées du Parc situés sur le territoire du Parc des Monts d'Ardèche dans des démarches qualitatives d'amélioration des conditions d'accueil et de renouvellement des scénographies dans une finalité touristique, patrimoniale et pédagogique.

Ce « Coup de pousse » vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- ▶ la réalisation d'une étude de scénographie pré-opérationnelle et préalable à investissement;
- ▶ la réalisation de mobiliers de scénographie complémentaires ou le renouvellement de la scénographie du site de découverte ;
- ▶ la rénovation ou le développement de l'espace accueil du site.

- ▶ les travaux de déploiement (étude de scénographie, conception, fabrication) du déploiement d'une offre de découverte « hors les murs »

Les bénéficiaires

Les gestionnaires de sites membres du réseau des Maisons et musées du Parc sur le périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les bénéficiaires doivent **impérativement** :

- être propriétaires des Sites de découvertes sollicitant l'aide du Parc;

Ou

- Conventionner avec les propriétaires en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

Dans tous les cas, le gestionnaire doit pouvoir justifier de sa maîtrise immobilière ou d'un accord avec le propriétaire.

Les conditions d'intervention

Les projets soutenus répondront aux principes suivants :

1) Les clauses relatives au projet.

Le projet du site devra:

- s'inscrire dans le cadre de la valorisation globale du territoire des Monts d'Ardèche ;
- permettre l'ouverture sécurisée du site au public ;
- constituer un espace de découverte touristique et/ ou pédagogique au travers de contenus d'interprétations s'inscrivant dans la durée ;
- être issu d'une concertation locale;
- apporter des garanties sur la qualité et la pertinence des contenus à travers la mobilisation d'un comité scientifique ou d'experts locaux.
- s'assurer que le renouvellement de la scénographie et des conditions d'accueil sera parfaitement adapté au jeune public tant sur les contenus que les outils développés.

2) Les clauses relatives à l'opération,

- a) Une expertise de l'état de la scénographie et des conditions d'accueil devra être fournie par le bénéficiaire,
- b) Cette expertise précisera en fonction du site la faisabilité d'une valorisation ou d'une réhabilitation et les préconisations techniques à employer.
- c) L'éligibilité de la phase de travaux sera conditionnée au respect des critères et conclusions de l'expertise.
- d) Les étapes de suivi et réception des travaux feront l'objet d'un accompagnement systématique par un agent du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

3) L'engagement du bénéficiaire:

Le bénéficiaire s'engage à :

- associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation des mobiliers scénographiques ou d'accueil, solliciter le Parc pour avis.
- assurer l'entretien de l'ensemble des contenus et mobiliers, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.
- utiliser obligatoirement le logo du Parc des Monts d'Ardèche sur la communication du site de découverte et le logo « Valeurs Parc » ainsi que le logo du financeur. Dans la mesure du possible, le site consacra un espace à la présentation du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

- appliquer la charte signalétique du Parc et éventuellement faire supprimer l'affichage publicitaire et la signalétique illégale sur le site ;
- informer systématiquement sur le lien entre le projet de renouvellement de la scénographie et des conditions d'accueil et le réseau des Maisons et musées du Parc;
- informer et associer les habitants et les acteurs partenaires de la démarche en cours.

Les modalités d'interventions

Eligibilité des demandes :

Les dépenses d'investissement éligibles sont :

- les prestations d'étude d'interprétation préalable au renouvellement de la scénographie;
- les prestations de création des contenus (rédaction des textes, création graphique, traductions...) qui seront utilisés dans la scénographie;
- l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la scénographie ou le renouvellement des espaces d'accueil ;
- les prestations de réalisation et de pose des mobiliers (scénographie, espace accueil...) intérieure ou extérieure;
- les acquisitions d'outils permanents nécessaires à la scénarisation d'un espace (scénographie, sonorisation, éléments de projection...).

Sont exclus les travaux de maçonnerie, de terrassements, les dépenses inhérentes à l'achat de matériels, le défraiement des agents communaux ou intercommunaux, les frais d'impressions.

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Aide à un taux de 50 % et 20 000€ maximum, montant minimum sollicité : 5000€.

Les étapes à suivre

Calendrier d'instruction des dossiers:

❶, Le bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (**Cf. dossier joint Etape 1**) **avant le 15 mai 2022.**

❷ Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.

Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :

- **la qualité du projet**
- **la maturité du projet,**
- **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**

Les candidats sont informés des décisions prises par le Parc, début mai. Celui-ci communique alors un dossier de demande de subvention complet aux maîtres d'ouvrage.

❸ Le bénéficiaire retenu envoie au Parc le **dossier de demande de subvention complet**. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention. (**Cf. dossier joint Etape 2**).

❹ Le Parc délibère en bureau syndical, en juin 2022, la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers envoyés en amont.

❺ **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention de la Région.** Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de cet arrêté.

⑥ Un accompagnement technique du Parc est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par la collectivité), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

Contact

N'hésitez-pas à contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pousse ; il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

Nicolas KLEE

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
Chargé de mission Tourisme
Ligne : 04.75.36.38.78
Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr



ETAPE 1

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

Renouveler la scénographie et les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc

<i>CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE</i>			
N° d'ordre		DATE DE RECEPTION	
Référence et intitulé de l'action :			

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

COMMUNES OU COMMUNAUTE DES COMMUNES DE :	
REPRESENTEE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte du projet :	
-----------------------------	--

Descriptif des équipements existants et des besoins :	
Modalités de mise en œuvre :	
Calendrier prévisionnel de pose	Début : Fin :

COUTS PREVISIONNEL

Nature des dépenses	Montant total des travaux HT
Nature des recettes	Montant par financements

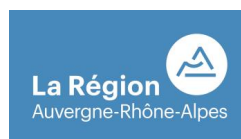
Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
Chargé de mission Tourisme
Nicolas KLEE
Ligne : 04.75.36.38.78
Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr



ETAPE 2 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR
(sous réserve de la validation de votre dossier par le Parc des Monts
d'Ardèche – décision en juin 2022)

Courrier de demande de subvention signé	Annexe 1
Plan de financement signé	Annexe 2
Calendrier de réalisation	
N°Siret	
Fiche descriptive	Annexe 3
Attestation de non commencement de travaux signée	Annexe 4
Attestation de <u>régime TVA de la structure</u> signée	Annexe 5
Attestation <u>régime TVA de l'action</u> : signée	Annexe 6
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement	
RIB : relevé d'identité bancaire	
Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture signée ou Procès verbal d'assemblée générale autorisant le représentant de l'association à solliciter la subvention.	Annexe 7

Points de vigilance :

Constitution du dossier :

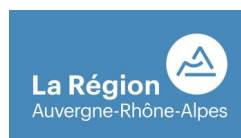
- Tout dossier incomplet ne pourra être instruit par le Parc
- Vérifier la cohérence des pièces : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
 - les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
 - le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

Respect du calendrier :

- Les dossiers complets doivent être transmis au Parc avant la date communiquée par le technicien référent dans la phase 1, à défaut la demande de financement auprès de la Région ne pourra pas être effectuée.
- Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région
- La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.

Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC
Chargé de mission Tourisme
Nicolas KLEE
Ligne : 04.75.36.38.78
Courriel : nklee@parc-monts-ardeche.fr



Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'Aménagement du Territoire et de la
Montagne
A l'attention de Frédéric GIRARD

1, esplanade François Mitterrand
CS 20033
69 269 LYON Cedex

Objet : Coup de pouce « **Renouveler la scénographie et les conditions d'accueil
des Maisons et musées du Parc** »

Dossier porté par « **Porteur de projet** »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas Klee

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « **Nom du
projet** »

pour un montant **de XXX € HT/TTC** dans le cadre du Coup de pouce du Parc Naturel
Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de **XXX € HT/TTC**.

Vous trouverez le dossier technique joint dans Contranet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom
Fonction

PLAN DE FINANCEMENT
CALENDRIER ET N°SIRET

Objet : Coup de pouce « **Renouveler la scénographie et les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc** »

»

Dossier porté par « **Porteur de projet** »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas Klee

Nom de l'action

Plan de financement :
Dépenses d'investissement
HT ou TTC (rayer la mention inutile) *

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Total		100%	Total		100%

***Les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.**

Calendrier :

Date de début de l'action prévue :

Date de fin de l'action prévue :

Numéro SIRET :

Date et signature

Prénom Nom
Fonction

FICHE DESCRIPTIVE

OBJET : COUP DE POUSSE « « RENOUVELER LA SCÉNOGRAPHIE ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MAISONS ET MUSÉES DU PARC »»

Dossier porté par « **Porteur de projet** »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas Klee

Nom de l'action

Contexte	
Objectifs	
Descriptif	

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action «Nom de l'action» n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE
PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

Cochez la case correspondante

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse « **Renouveler la scénographie et les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc** » répond aux critères suivants :

Cochez la mention correspondante :

Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA

- Est assujettie à la TVA n'est pas assujettie à la TVA

Imputation comptable de l'opération

- Inscrit cette action en section investissement
 Inscrit cette action en section fonctionnement

Situation de la collectivité au regard du FCTVA

- Relève du FCTVA ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**
Signature

Fonction,

Nom prénom

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du

Le Conseil d'Administration s'est réuni le ...*date*.....à ...*heure*.....à *lieu*.....

Ordre du jour :

-
-
-

Concernant le point du jour relatif à *nom du projet* , le conseil d'administration décide de solliciter l'aide financière du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Cette demande s'inscrit dans les coups de pousse du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche 2021.

Certifié exact,

Nom prénom
Fonction